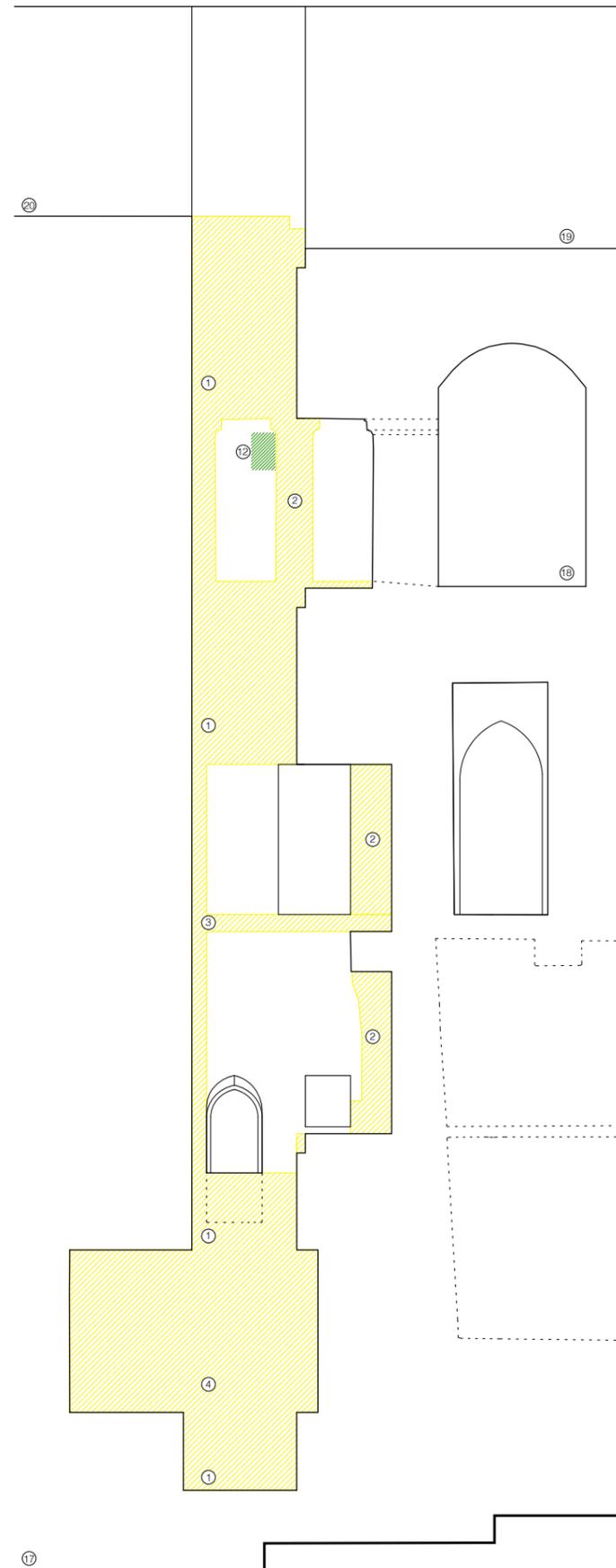


II. COUPE LONGITUDINALE «MUR OUEST»
Insertion du nouvel ascenseur dans l'épaisseur du mur



1. L'excavation en pleine masse du blocage intérieur par sciage au fil est possible. La dureté du blocage est telle qu'elle ne nécessite ni de lourds travaux d'étaie, ni de travaux de consolidation. Le parement obtenu après intervention peut être laissé apparent.
Épaisseur du blocage: 180-200cm
Volume estimé: 35,90 m³
2. L'excavation dans les vides architecturés peut se faire à la main pour une conservation optimale de liens archéologiques, et seulement après une documentation archéologique exhaustive.
Volume estimé: 14,70 m³
3. Dépose de la dalle en béton armé coulée lors de l'aménagement de la kitchenette (fin XXe siècle), une reprise des empochements est à prévoir.
Volume estimé: 0,80 m³
4. L'ouverture du passage reliant les caves du corps de logis et de l'annexe peut se faire au fil dans la pleine épaisseur du mur. Grâce à la nature du blocage, aucun renforcement des embrasures n'est à prévoir.
Volume estimé: 23,60 m³
5. Escalier en bois réalisé sous la direction d'Henri Perregaux en 1826 pour relier deux locaux affectés au département de Police et Justice. Cet escalier apparaît dans l'inventaire Pichard de 1825 et les plans de l'état existant en 1898 par Eugène Jost.
6. Carottage réalisé en septembre 2012 lors des sondages archéologiques. Le mur est composé des couches suivantes:
- parement en molasse appareillée de 40 à 50 cm d'épaisseur
- blocage intérieur réalisé à base de gravats de sable, de pierre et de gravier fin liés à la chaux.
Le blocage est d'une dureté plus grande que la molasse de parement. Selon le rapport de l'ingénieur Claude Schaefer du 11 octobre 2012, "ce mur peut être raisonnablement considéré du point de vue statique comme un monolythe."
7. Présence d'un sol témoignant un niveau d'occupation antérieur. Ce niveau est corroboré par la présence d'un passage entre les locaux présents dans l'annexe XVIIe siècle et le soubassement du dispositif d'entrée.
8. Le niveau actuel du local M02-001 sera le niveau projeté de tout le 2e sous-sol.
Alt. 535,60 m.
9. Plancher en épicea datant du XVIIIe siècle dont la phase d'abattage est comprise aux environs de 1781/82 (échantillons 11, 12, 13 et 14) selon le rapport d'expertise dendrochronologique du Laboratoire Romand de Dendrochronologie du 04 octobre 2012.
10. Charpente en sapin et épicea datant du XVIIIe siècle dont la phase d'abattage est comprise aux environs de 1787/88 (échantillons 41, 42, 43, 44, 45, et 46) selon le rapport d'expertise dendrochronologique du Laboratoire Romand de Dendrochronologie du 04 octobre 2012.
11. Sondage stratigraphique réalisé par l'atelier Saint-Dismas. L'analyse des couches révèle une couche de peinture sur un enduit au plâtre appliqué sur la pierre.
12. Sondage stratigraphique réalisé par l'atelier Saint-Dismas. L'analyse des couches révèle des couches successives de peinture, appliquées sur un mortier. Les parements de la niche ne sont pas liés et le fond apparaît comme un bouchon corréant l'hypothèse de Marcel Grandjean (cf. Fig 277, p. 353, Les monuments d'Art et d'Histoire du canton de Vaud, Marcel Grandjean, 1965).
13. Sondage stratigraphique réalisé par l'atelier Saint-Dismas. De nombreuses couches sont présentes depuis la molasse: traces rougêtrées ponctuelles à analyser (rubéfaction potentiellement possible), badigeon blanc avec dessin à la main de couleur rosé, badigeon blanc-brun avec des écritures de couleur grise et graffiti, plâtre, plâtre datant de la création de l'escalier, peinture.
14. Sondage stratigraphique réalisé par l'atelier Saint-Dismas.
15. Agrandissement facultatif du percement existant pour permettre l'accès des sanitaires aux personnes à mobilité réduite.
16. Escalier construit sous la direction d'Henri Perregaux en 1826 en remplacement de l'escalier en colimaçon présent dans le mur ouest de l'actuelle salle du Conseil d'Etat.
17. Toit molassique façonné en escalier et reprenant la hauteur des assises des parements (environ 40 cm) sur lequel les murs du château sont fondés.
18. Coupe sur le corridor du 1er étage.
19. Niveau du 2e étage
Alt. 552,62 m.
20. Niveau chemin de ronde
Alt. 553,04 m.
21. Fouille pour la fosse de l'ascenseur dans le sol de l'annexe.
22. Plancher en épicea datant du XVIIIe siècle dont la phase d'abattage est comprise aux environs de 1781/82 (échantillons 24, 26, 28 et 29) selon le rapport d'expertise dendrochronologique du Laboratoire Romand de Dendrochronologie du 04 octobre 2012.
23. Plancher poutrelle métallique et hourdis datant du début du XXe siècle. Mauvais état constaté.
24. Plancher en épicea datant du XVIIIe siècle dont la phase d'abattage est comprise aux environs de 1781/82 (échantillon 42) selon le rapport d'expertise dendrochronologique du Laboratoire Romand de Dendrochronologie du 04 octobre 2012.
25. Sondage stratigraphique réalisé par l'atelier Saint-Dismas. De nombreuses couches sont présentes depuis la molasse: badigeon blanc-brun plâtre, plâtre datant de la création de l'escalier, papier-peint à fleur et peinture.
26. Sondage stratigraphique réalisé par l'atelier Saint-Dismas. Un crépis riche en ciment est présent sous les couches de peinture. Il est raisonnable de penser que sous ce crépis, sont présentes les couches de badigeons identifiées au 1er sous-sol et au 1er étage.
27. Niche antérieure au percement de l'escalier de 1826. Le côté droit est en brique et témoigne un remaniement postérieur à la création de la niche.